



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Création d'un crématorium sur la commune du Poix-de-Picardie (80).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CREMATORIUM DE POIX-DE-PICARDIE

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DABRIGEON

Prénom(s)

Denis

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
48. Crématoriums (toute création ou extension)	Création d'un crématorium.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un crématorium sur la commune du Poix-de-Picardie (80) sur un terrain d'emprise d'environ 0,82 ha, situé en zone UF (zone urbaine d'activités économiques et commerciales) et plus précisément sur les parcelles d'implantation ZA 74 et ZA 180 du PLUi Sud-Ouest-Amiénois. Le PLUi autorise les installations et activités projetées par la société délégataire. Le bâtiment aura une surface de plancher d'environ 505 m².

Les voiries et la cour technique représenteront environ 705 m² de surfaces imperméabilisées et les places de stationnement représenteront environ 344 m² de surface de dalles drainantes.

Aucun travaux de démolition n'est prévu.

Actuellement, le terrain du projet est un terrain non agricole destiné à l'urbanisation d'activités économiques et commerciales. Ce terrain a été mis à disposition de la délégation de service public par la commune de Poix-de-Picardie, qui en est la propriétaire.

Le projet consiste à doter la ville de Poix-de-Picardie et les communes avoisinantes d'une structure de crématorium attendue.

4.2 Objectifs du projet

La demande de crémation croît régulièrement entre 1 et 2 % par an et dépasse, en 2023 le seuil des 43 %, au niveau national. Il est ainsi attendu que 50 % des obsèques soient suivies d'une crémation en 2030.

Le département de la Somme compte actuellement deux crématoriums pour l'ensemble de son territoire, l'un à Abbeville et l'autre à Amiens. Avec un nombre de décès en 2022 de 6247 personnes (Source : insee.fr) dans la Somme, le département fait face à une demande croissante de crémation des défunts. Afin de pouvoir faire face à cette demande, la ville de Poix-de-Picardie souhaite implanter un crématorium sur sa commune.

En cas de fermeture programmée et/ou exceptionnelle de l'un des deux crématoriums existants, le crématorium de Poix-de-Picardie permettra d'assurer le relai et de répondre à la demande croissante et soutenue de crémation. Le projet résulte de l'attribution d'une concession de service public initiée par la collectivité de Poix-de-Picardie pour une durée de 32 ans (dont 30 ans d'exploitation).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront une phase de terrassement pour la préparation de la plateforme, accompagnée de travaux de voiries et réseaux divers, puis la construction du bâtiment pour les activités de crémation ainsi que des espaces verts.

Une antenne relais est présente sur le site d'implantation du projet. Les travaux les plus proches réalisés seront à environ une trentaine de mètres. Ils n'impacteront donc pas l'antenne en place.

Le terrain du projet est constitué de boisement d'une surface d'environ 3 970 m². L'implantation des voiries, du bâtiment et des places de parking ne causeront aucun impact sur ce boisement dans la mesure où ce dernier est évité.

La société ROUTIER ENVIRONNEMENT a réalisé un pré-diagnostic écologique en date de juin 2024 sur les terrains concernés (Annexe 14). Depuis cette étude, le projet a été modifié et respectera les mesures complémentaires d'atténuation écologique prescrites par la société ROUTIER ENVIRONNEMENT et permettra ainsi de renforcer la conservation de la faune/flore.

Les travaux de construction seront prévus pour une durée de 10 à 12 mois.

Annexe 11 - Approche environnementale phase "conception-travaux" ;

Annexe 13 - Engagement chantier propre

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le crématorium aura une activité annuelle de 600 crémations par an en début d'activité pour ensuite tendre vers 800 crémations en fin de période concédée.

Le site disposera d'un bassin de rétention permettant la récupération des eaux pluviales, d'un jardin zen, de panneaux photovoltaïques en toiture.

Le crématorium comprendra un appareil (FT III) de crémation installé dans un local dédié, muni d'un dispositif d'introduction des cercueils, d'un système de refroidissement, de traitement et de filtration des gaz et d'un dispositif de récupération et de traitement des cendres. Les technologies et procédés mis en œuvre permettront d'abattre les effluents particuliers et gazeux bien en deçà des valeurs limites de l'arrêté du 28 janvier 2010. Par ailleurs, l'option DeNOx mis en œuvre permettra de réduire drastiquement le rejet des oxydes d'azote dans l'atmosphère avec des niveaux inférieurs à 100 mg/Nm³ à 11 % d'O₂ pour une VLE de l'arrêté de <500 mg/Nm³.

Le crématorium sera raccordé au réseau gaz et au réseau public d'eau potable. Les eaux usées domestiques seront rejetées vers le réseau public d'assainissement.

Annexe 8 - Notice architecturale ; Annexe 9 - Notice Matériaux ; Annexe 10 - Notice paysagère ; Annexe 12 - Description des technologies et maintenance mises en œuvre.

Le projet respectera les mesures complémentaires d'atténuation écologique prescrites par la société ROUTIER ENVIRONNEMENT. Une attention particulière sera portée aux espaces extérieurs et particulièrement à l'accompagnement des familles (cheminements paysagers et jardins).

L'impact cumulé de ce projet avec le futur crématorium animalier dont l'implantation est prévue à moins d'1 km au sud du projet, a été étudié. La comparaison des concentrations moyennes annuelles induites par le cumul des deux installations ne montre pas de dépassement des seuils pour la qualité de l'air (cf. Annexe 15).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Examen au cas par cas au titre de l'article R122-2 du Code de l'Environnement.

Le projet nécessitera également le dépôt d'une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme et d'une demande d'autorisation préfectorale de création associée à une enquête publique et un avis du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain	8 150 m ²
Surface voiries et surface cour technique	705 m ²
Surface dalles drainantes (Places de stationnements)	344 m ²
Surface plancher	505 m ²
Capacité de parking	29

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : RUE DE LA JUSTICE

Lieu-dit :

Localité : Poix-de-Picardie

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Règlement de la zone UF du PLUi Sud-Ouest-Amiénois.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

n/a

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de SNC est situé : - à environ 40 m à l'Ouest de la ZNIEFF de type 1 de "Haute vallée et cours de la rivière POIX" (code : 220013954). - à environ 40 m à l'Ouest de la ZNIEFF de type 2 de "Vallée des Evoissons et de ses affluents en amont de Conty" (code : 220420022). Celle-ci entoure entièrement la commune de Poix-de-Picardie.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	n/a
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du crématorium n'est pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. Les zones couvertes par un arrêté biotope les plus proches sont à une vingtaine de kilomètres : l'une au Sud Est du site (La montagne sous les brosses, code FR3800795) et l'autre au Nord (Marais communal de la chaussée-tirancourt, code FR3800044).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	n/a
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'implantation du crématorium n'est ni dans une zone de conservation halieutique, ni dans un parc naturel régional ou national, ni dans une réserve naturelle.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Poix-de-Picardie n'est pas couvert par un plan de prévention du bruit dans l'environnement. L'infrastructure la plus proche, concernée par le PPBE, est l'autoroute A29. Elle est située à 4km environ, au Nord du site d'implantation.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans la zone d'un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords, un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La société ROUTIER ENVIRONNEMENT conclue que : "L'étude relative aux zones humides démontre que le site ne présente pas de caractéristique de zone humide d'un point de vue pédologique. Pour la flore, il faudrait une confirmation en période propice, mais de notre avis au regard du sol, il est très peu probable qu'une flore spécifique soit mise en avant." (Annexe 14).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas couverte par un PPRN. La commune n'est pas couverte par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation est actuellement un terrain vierge n'ayant jamais accueilli d'activités industrielles. Selon l'historique étudié via le logiciel BASOL, le terrain d'implantation n'est pas sur un site ou sur des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 2km à l'Est du site d'implantation. Cf Annexe 7.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation en eau du site sera réalisée via le réseau d'eau potable public existant. L'eau consommée par le crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les réseaux nécessaires au fonctionnement du bâtiment sont existants en limite de propriété.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet évite le boisement. La société ROUTIER précise que les investigations n'ont pas révélé la présence d'enjeu sur le site pour la flore et les habitats. Les enjeux sont faibles. Les potentiels impacts sur les populations d'oiseaux nicheurs et les chiroptères utilisant le site comme zone de chasse seront limités. La société délégataire prévoit la mise en place de mesures garantissant un respect maximum de l'écosystème local. (Annexe 16 - auto-évaluation)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 2km à l'Est du site d'implantation. Le projet n'est pas susceptible d'avoir d'impact sur un habitat / une espèce inscrit. Cf Annexe 7.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone UF (zone urbaine d'activités économiques et commerciales) du PLUi Sud-Ouest-Amiénois. Le terrain d'implantation est un terrain vierge non agricole destiné à l'urbanisation. Le terrain du projet est constitué de boisement d'une surface d'environ 3 970 m ² et ce dernier sera évité.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du site existant n'est grevé d'aucune servitude relative à des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation n'est pas concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu des traitements des effluents particuliers et gazeux prévus, les émissions des installations seront fortement restreintes et en deçà des VLE de l'arrêté du 28 janvier 2010. Par ailleurs,
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SNC a opté pour l'option DEnox ramenant les NOx en dessous du seuil de 200 mg/m ³ (vs 500 mg/m ³ de l'arrêté). Des modélisations atmosphériques ont été menées pour ce projet (cf. Annexe 16).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site permettra d'accueillir une trentaine de véhicules. Si une cérémonie moyenne représente une vingtaine de véhicules (soit 35 personnes), une cinquantaine de véhicules entreront et ressortiront du site quotidiennement (voir beaucoup plus en cas de grandes cérémonies).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aérotherme (situé à l'extérieur du bâtiment) et les ventilateurs de tirage ou d'extraction situés à l'intérieur de l'espace technique seront des sources de bruit (nuisance sonore de 38 à 45 dBA).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'isolation phonique a été prise en compte lors de la phase étude. L'ensemble des matériaux répond aux caractéristiques acoustiques et phoniques en vigueur.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les technologies installées ne généreront ni rejets olfactifs, ni rejets colorés car la chambre de combustion et surtout de post-combustion respecteront les fondamentaux d'une combustion optimisée.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les paramètres de combustion seront en auto-régulation continue, il n'y aura pas d'imbrûlés, donc pas d'odeur ni couleur des fumées.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seuls les ventilateurs d'extraction et de tirage peuvent engendrer des vibrations. Ces dernières sont amorties par un dispositif limitant l'effet vibratoire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	l'ensemble des éclairages sera sur horloge crépusculaire avec coupure automatique à 22h. Les lumières seront des couleurs chaudes afin de ne pas déranger la petite faune.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	n/a
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets uniquement d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques. Les EP seront traitées à la parcelle par des chaussées drainantes et des parkings Evergreen. Les EP seront également rejetées dans des
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...buses puis seront rejetées directement dans le bassin d'infiltration de la commune. Les EU seront raccordées au réseau d'assainissement.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le crématorium rejettera des effluents domestiques inférieurs à une dizaine d'équivalents habitants dans le réseau collectif de la commune.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets de filtration (filtrats) sont dé-colmatés quotidiennement des manches filtrantes du dispositif de filtration et automatiquement stockés dans des fûts hermétiques logés en espace sécurisé avant de rejoindre un centre de retraitement spécifique (avec traçabilité assurée).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une attente particulière sera portée sur l'intégration paysagère du site avec des alignements d'arbres et un parc arboré. L'implantation du four est réalisée sur la partie la plus éloignée de la route d'accès au terrain. La taille du bâtiment est compacte, permettant de présenter le moins d'emprise au sol. SNC souhaite la mise en place d'une architecture écoresponsable avec la présence de végétations locales sur son site d'implantation.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone UF (zone urbaine d'activités économiques et commerciales) du PLUi Sud-Ouest-Amiénois. Le terrain d'implantation est un terrain vierge non agricole destiné à l'urbanisation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Selon le registre des émissions polluantes (IREP), il existe un établissement déclarant une production de déchets dangereux. Celui-ci est à environ 1300m au Nord du site, sur la commune de Poix-de-Picardie. Il n'y aura donc pas d'effets cumulés entre le crématorium (générant des polluants atmosphériques) et l'établissement mentionné.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Effets conjugués réduisant significativement les effets négatifs notables du projet sur l'environnement :

- 1) par une volumétrie maîtrisée du bâtiment, grâce à une taille compacte pour présenter le moins d'emprise au sol ;
- 2) par l'étude et le souhait d'implanter un projet éco-responsable sur la commune de Poix-de-Picardie avec notamment l'utilisation de matériaux adaptés ;
- 3) par la mise à profit d'énergies renouvelables avec l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture permettant le fonctionnement de l'ensemble de l'éclairage, de la climatisation et, en appoint, des bornes de recharges électriques des véhicules ;
- 4) par la récupération de la chaleur des fours pour le chauffage des locaux ;
- 5) par la mise en place de l'option DENOX avec des NOx < 200 mg/Nm3 vs 500 mg/Nm3 ;
- 6) par la mise en place d'un espace végétalisé adapté à la région ;
- 7) par la mise en place d'équipement de crémation de dernière génération, avec un réfractaire de type Long Life ainsi que de sa ligne de filtration ;
- 8) Des mesures complémentaires d'atténuation écologique seront mises en place pour limiter les impacts sur la faune/flore (cf. Annexe 14) ;
- 9) La réorganisation totale de l'implantation du projet pour éviter le déboisement.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cf. Annexe 16 - Auto-évaluation

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Annexe 8 - Notice architecturale (partie 4.3.2) Annexe 9 - Note matériaux (partie 4.3.2) Annexe 10 - Notice paysagère (partie 4.3.2)
2	Annexe 11 - Approche environnementale phase "conception-travaux" (partie 4.3.1) Annexe 12 - Description des technologies et maintenance mises en œuvre (partie 4.3.2) Annexe 13 - Engagement chantier propre (partie 4.3.1)
3	Annexe 14 - Pré-diagnostic écologique (partie 4.3.2)
4	Annexe 15 - Modélisations de dispersion atmosphérique de rejets (partie 6.1 - Emissions et risques)
5	Annexe 16 - Auto-évaluation (partie 7)

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

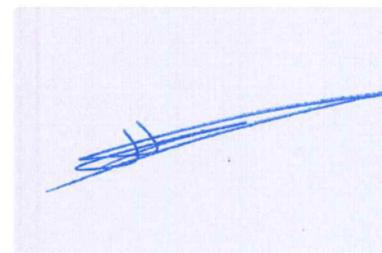
Nom DARRIGON

Prénom Denis

Qualité du signataire Représentant Légal

À Beaune

Fait le 17/03/2025



Signature du (des) demandeur(s)